



Pôle Réseaux d'Énergie

Rédigé Édouard MARTINETTI

Tél. +33 (0)2 40 99 48 49

Fax + 33 (0)2 40 41 49 38

edouard.martinetti@nantesmetropole.fr

Réf. : ESP_RdE_K07I_commission301122

[PJ : diaporama présenté en séance](#)

Compte-rendu

Objet de la réunion : Commission des usagers du réseau de chaleur ZAC de la Minais

Date de la réunion : 30 novembre 2022

Participants pour la Ville, Nantes Métropole et IBEM/IDEX :

Ville de Sainte-Luce sur Loire

Anthony DESCLOZIERS, maire de Sainte-Luce sur Loire

Nantes Métropole

Tristan RIOM, Vice Président

Philippe WEISZ, responsable Pôle Réseaux d'Énergie

Edouard MARTINETTI, Chargé de mission Pôle Réseaux d'Énergie

IDEX

Bertrand HEREL, Directeur Régional

Benoit HURAD, Directeur technique

NALDEO (AMO de Nantes Métropole)

Marc BRANCHU, Directeur de projets

Diffusion :

Participants, invités présents et invités excusés

Compte-rendu

Présentation du diaporama par Nantes Métropole, NALDEO et IBEM, jointe à ce compte-rendu.

Les questions et échanges ayant eu lieu à l'issue du diaporama sont récapitulés ci-dessous.

Nantes Métropole informe qu'en raison de l'extinction du tarif du gaz réglementé (B1) en juin 2023, il sera nécessaire de définir de nouveaux indices représentatifs des charges réelles d'IBEM pour l'indexation du terme R1gaz. Cette modification fera l'objet d'un avenant n°4 au contrat.

Le taux d'EnR (Énergie Renouvelable et de Récupération) a été supérieur à 50 % en 2021. Pour mémoire, en cas de taux d'EnR < à 50 %, l'administration fiscale accepte l'application du taux de TVA réduit si la moyenne des 3 années précédentes est > 50 %.

L'année 2021 a vu le tarif R1 (terme proportionnel calculé en €/MWh consommé) augmenter en raison notamment de la hausse du coût du gaz. Néanmoins, la présentation des paramètres économiques ne prend pas en compte l'application du bouclier tarifaire qui a été mis en place à partir d'octobre 2021. Ce bouclier tarifaire ne s'applique cependant qu'aux abonnés logements.

Qualité de l'air :

Le contrôle des concentrations de polluant dans les fumées a été réalisé en 2021 par l'APAVE (organisme agréé et indépendant). Les résultats ont été inférieurs aux valeurs limites réglementaires.

Néanmoins, pour compléter ces contrôles et avoir une connaissance plus exhaustive des émissions atmosphériques de la chaudière bois, l'association des riverains souhaite l'installation d'un capteur permettant de mesurer notamment les retombées de poussière à proximité de la chaufferie.

Pour répondre à cette demande qui a été appuyée par la Commune de Sainte-Luce sur Loire, Nantes Métropole a inscrit à son budget 2023 l'acquisition d'un capteur mobile permettant de mesurer la qualité de l'air sur différents sites du territoire métropolitain. Si le budget est voté par les élus métropolitains, ce capteur pourra être ainsi installé à proximité de la chaufferie pendant une durée à définir avec Air Pays de la Loire qui se chargera ensuite d'analyser les résultats.

Travaux en cours sur les chaudières gaz :

Le remplacement des chaudière gaz est en cours. Une chaudière mobile au biofioul (citerne de 25 m³) a été installée pour assurer la continuité de service le temps des travaux.

Il était initialement prévu de réaliser ces travaux durant l'été 2022, mais en raison d'un retard dans la livraison du piège à son, les travaux ont du être décalés sur la période de novembre 2022 à janvier 2023.

Ces travaux et ce décalage n'ont aucune conséquence sur les tarifs des abonnés.

Fuites sur réseau :

Etant donné que le réseau est relativement récent (installé il y a environ 10 ans), les fuites ne sont pas dues à la vétusté des canalisations, mais elles sont généralement dues à des problèmes de mise en œuvre (soudures fragiles, détérioration de l'isolant étanche lors de l'installation ou lors de travaux réalisés à proximité des canalisations par des tiers,...). Ces anomalies peuvent provoquer des infiltrations d'eau dans l'isolant du tube qui provoquent une corrosion anticipée de l'acier.

Néanmoins, il est rappelé que les fuites n'ont pas d'impact sur la facture des abonnés car la chaleur est facturée en pieds d'immeuble et non en départ chaufferie.

Compte-rendu

Rapport Annuel :

Les abonnés ont remarqué que le CRA (Compte Rendu Annuel) pour l'année 2021 n'est toujours pas en ligne sur le site Internet de Nantes Métropole.

Le Pôle Réseaux d'Énergie se rapprochera du service en charge de la publication des rapports afin de mettre le CRA en ligne au plus vite.

Sans attendre cette publication, le rapport sera directement transmis aux représentants des abonnés et riverains.

Quelle évolution pour le tarif gaz à l'avenir ?

Il n'est pas possible de prévoir l'évolution des tarifs gaz à l'avenir. En effet, en 2020, personne n'avait pu prévoir une telle augmentation du gaz depuis octobre 2021.

Néanmoins, le tarif gaz est resté à un niveau très élevé en 2022, ce qui a justifié le maintien du bouclier tarifaire jusqu'en décembre 2022.

Est-il possible d'augmenter le taux d'EnR&R au-delà de 70 % ?

Le taux d'EnR&R pourrait augmenter significativement notamment si l'évolution des besoins en Eau Chaude Sanitaire (ECS) permet de faire fonctionner la chaudière bois en été.

Est-ce qu'un bâtiment raccordé au réseau de chaleur de la Minais peut être équipé de panneaux solaires ?

Oui, la production d'électricité par des panneaux photovoltaïques est tout à fait compatible avec le raccordement à un réseau de chaleur.

En revanche, il ne serait pas cohérent de produire de l'eau chaude par des panneaux solaires thermiques alors que l'immeuble est déjà desservi par une chaleur majoritairement renouvelable.